

Election TPE – réaction FO

FO ne peut évidemment être satisfaite de ce scrutin.

Comme elle l'avait souligné, cette élection TPE souffre depuis l'origine (participation à 5,44% cette année contre 7,35% en 2017 et 10,38% en 2012) de son caractère artificiel. Elle n'a en effet d'autre objet que de finaliser le cycle de la représentativité syndicale. L'élection ne conduit pas à une représentation de proximité effective, à la différence de l'élection de représentants du personnel dans les entreprises de plus de 11 salariés.

Elle souffre d'une organisation structurellement défailtante : pour être électeur en avril 2021, il fallait être salarié d'une TPE en décembre 2019 – nombre de salariés de TPE actuels n'étaient donc pas inscrits, tandis que l'étaient des salariés de TPE ne l'étant plus aujourd'hui ou ne l'ayant été que ponctuellement en décembre 2019 ; nombre d'entre eux, tout en étant inscrits n'ont jamais reçu aucune information, leurs coordonnées n'étant pas à jour. En outre, initialement prévue en décembre 2020, elle a été déplacée, au dernier moment, en mars - avril 2022.

Elle souffre de l'absence de promotion : aucun débat public sur les grandes chaînes de radio et télévision aux heures de grande écoute. Qui en a entendu parler ?

Elle souffre cette année de la situation sanitaire : les restrictions de circulation et de réunion, les fermetures de nombre de TPE (hôtels, cafés, restaurants, entreprises du spectacle, de l'événementiel, activités touristiques...) ont ajouté à la difficulté de cette élection.

FO savait que cette élection ne serait pas représentative de la réalité de l'action syndicale quotidienne. C'est pourquoi, il nous apparaît nécessaire de s'interroger sur la pertinence de ce scrutin.

La confédération FO a cependant mobilisé ses militants, sur le terrain, afin de sensibiliser les salariés concernés à l'importance de l'action syndicale (affichage et distribution directe d'information quand c'était possible, site Internet et réseaux sociaux). Pas seulement au dernier moment, à des fins électoralistes, sous la forme de prospectus publicitaires ciblés pour faire un score dans un contexte attendu de faible participation. Ainsi, nos unions départementales, nos unions locales, nos conseillers du salarié et défenseurs syndicaux sont en permanence sur le terrain et répondent chaque jour aux sollicitations de salariés isolés.

Force Ouvrière continuera, coûte que coûte, à défendre les intérêts des salariés de ces TPE et du particulier employeur, malgré leur faible participation qui doit aussi s'analyser, au-delà des difficultés techniques, comme l'expression de la grande fragilité dans laquelle ces salariés se trouvent, plus particulièrement depuis un peu plus d'un an.

Paris, le 16 avril 2021

Contacts :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://www.facebook.com/forceouvriere)

 01.40.52.86.01